



**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-2024
DU 21 MARS 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 12

Votants 12

L'an deux mil vingt quatre

Le 21 mars à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPIS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/03/2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette, TRANQUARD Jérôme, AUDOUIN Anne, BORDAS Christian, MARTIN Frédéric, POUDRET Annie, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain, BORDELAIS Gérald, REYGADE Aline

ABSENTS-EXCUSES : BROUDICHOUX Serge – JOCELYN Nathalie

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christian BORDAS a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 09-2024-1 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose d'augmenter les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code Général des Impôts,

Après discussion, le Conseil Municipal par 12 voix pour

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

-Taxe Foncière Bâtie : 33,62%

- Taxe Foncière Non Bâtie : 42,48 %

- Taxe d'Habitation : 13,86 %

CHARGE Madame le Maire

- De notifier cette décision au services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire

Patricia RAICHINI

Le secrétaire

C.BORDAS

Acte rendu exécutoire

Le : 29 mars 2024

Publié ou Notifié

Le : 29 mars 2024